



Marseille (13), le 20 avril 2020

Monsieur le Directeur Régional,

En ce 20 avril où débute officiellement la campagne déclarative à l'Impôt sur le Revenu, voilà maintenant près de cinq semaines que la DRFIP PACA 13 remplit ses missions régaliennes « *en mode dégradé* » et que tous ses agents font preuve, dans le contexte de pandémie de Covid-19, de leur remarquable sens des responsabilités.

Solidaires Finances Publiques réaffirme aujourd'hui nos revendications nationales et locales : **la protection et la santé des personnels doit être la priorité absolue et constante**, elle s'inscrit dans cette période particulière en totale cohérence avec ce que Solidaires Finances a toujours défendu en matière de conditions de travail. Nos exigences vont au-delà des gestes barrières. L'Administration doit par tous les moyens garantir la santé des agents dont elle est responsable.

Pour Solidaires Finances Publiques 13, **la règle doit être pour tous de rester chez soi** ; se déplacer représentant l'exception.

Pour Solidaires Finances Publiques 13, **chaque agent doit pouvoir bénéficier des protections indispensables** (masques, gants, gel hydro-alcoolique, produits désinfectants, nettoyage complet des locaux...).

S'agissant du nettoyage des locaux, un réexamen des contrats de nettoyage pour garantir leur propreté est nécessaire, afin de protéger les personnels, les employés et le public (à son retour dans les locaux administratifs). Nous intervenons sans cesse sur les problèmes de nettoyage qui se posaient auparavant. D'autant plus dans le contexte sanitaire que nous déplorons aujourd'hui, il est urgent d'offrir aux agents des conditions d'hygiène décentes sur leur lieu de travail ou de fermer le site tant que ces conditions minimales ne sont pas garanties.

Ensuite, sur le plan des missions, nous revendiquons la stricte application du Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.). Le taux de présence doit être le plus réduit possible. Ainsi, pour les agents assurant des missions prioritaires les obligeant à poursuivre leur activité, et volontaires à cette mise en place particulière, le télétravail doit être permis. Ceci suppose toujours d'adapter les moyens afin que les agents télétravaillant le fassent dans de bonnes conditions. Nous revendiquons par ailleurs le droit à la déconnexion. Depuis l'instauration des audioconférences quotidiennes c'est dans ce sens que nous intervenons .

Nous vous rappelons que notre organisation a demandé un véritable **report des échéances fiscales et de la campagne I.R.** en faisant valoir l'absolue priorité de garantir la santé et la protection des agents et du public. Nous sommes particulièrement vigilants sur l'organisation de la campagne I.R. qui débute aujourd'hui.

Nous serons tout aussi **vigilants à la réouverture des services**. Pour Solidaires Finances Publiques, il faut envisager une forme de « plan de reprise d'activité » qui permettra de répondre aux sollicitations des usagers sans pénaliser d'une quelconque manière les personnels dans leurs conditions de travail et dans leurs droits .

Car au-delà des discours de façade, la publication de l'ordonnance scélérate du 15/04/2020 ne fait que confirmer la duplicité et les contradictions des pouvoirs à tous les niveaux. D'un côté on explique à la population que rester chez soi est un acte civique accompli pour le bien de tous, et de l'autre on annonce aux fonctionnaires que pour la période écoulée (16 mars au 17 avril), l'Administration va leur prendre 5 jours de congés ou R.T.T. s'ils n'étaient ni à leur poste ni en télétravail (un peu moins s'ils se sont rendus dans leur service selon un rythme dicté par le

confinement et la nécessité d'accomplir le Plan de Continuité de l'Activité). Pour la période actuelle, 5 jours seront encore pris pour ceux qui doivent rester chez eux hors télétravail. Il est clair que ce texte constitue à la fois une duperie pour ce qui concerne la période écoulée et une pression supplémentaire pour retourner au travail dès avant le 11 mai. Injonction contradictoire avec le fameux #restezchezvous gouvernemental.

En ce qui concerne toujours ce texte, son article 2 permet au Chef de Service que vous êtes d'imposer dans certaines conditions des jours de congés aux télétravailleurs. **Solidaires Finances Publiques 13 vous demande ici solennellement l'engagement de ne pas user de cette possibilité.**

Le sujet des congés et R.T.T. est attendu par les agents, mais dans le sens où ces derniers se demandent si et quand ils pourront en poser, car la reprise d'activité générera une forte hausse de sollicitations, notamment la campagne I.R. certes, mais pas que. C'est aussi le cas, bien sûr, des agents qui se rendent quotidiennement dans les services, dans les conditions de travail dégradées que l'on sait, dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité.

La logique sous-jacente de cette ordonnance est à rapprocher des déclarations péremptoires du MeDEF qui n'aura de cesse de remettre en cause le temps de travail et les conquits sociaux. Le Président de la République, le Premier Ministre, les Ministres, notre Directeur Général, vous-même Monsieur le Directeur Régional, n'avez en effet dans vos discours récents que des compliments, des remerciements envers les fonctionnaires. Mais il semble que ces messages ne s'adressent qu'à une partie des agents, qui sont certes « au front », mais oublie fâcheusement les fonctionnaires en A.S.A. pour garde d'enfant (souvent des femmes), ou parce que ne faisant pas partie des missions définies comme « *prioritaires* » dans le Plan de Continuité d'Activité (décidé par le Directeur Général lui-même), ou encore celles et ceux en télétravail, qui n'ont pas davantage choisi ces positions administratives. Elles leur ont été imposées. Car quelle que soit leur situation, les agents l'ont toutes et tous subi. Or cette ordonnance les rend en quelque sorte responsables de cette situation et vise à les culpabiliser, pour mieux les sanctionner. Pour autant, à leur retour dans les bureaux, ne subiront-ils pas comme l'ensemble des agents une surcharge de travail ?

Cette double peine inique accentue la fracture des collectifs de travail dans la mesure où elle stigmatise des collègues, les télétravailleurs en l'occurrence, lesquels travaillent et paient déjà un lourd tribut. Cette décision renie la parole présidentielle. Ainsi donc certains droits seront remis en cause « coûte que coûte »... La période exceptionnelle nécessite des décisions exceptionnelles : celle-ci en constitue un triste exemple alors que la véritable décision exceptionnelle est de ne remettre en cause aucun droit. **Cette ordonnance doit être annulée.**

S'agissant de la « prime », le Secrétaire d'État indique qu'elle est fractionnable par tiers. Pour obtenir ce maximum, il faudrait avoir été là pendant tout le temps de la crise et avoir eu un surcroît de travail important. Pour Solidaires Finances Publiques, la prime ne répond pas à la situation, et **la reconnaissance des efforts accomplis par les agents de la DGFIP doit être globale** (point d'indice, promotions... etc...) et prendre en considération la période à venir durant laquelle d'autres efforts seront demandés au personnel pour rattraper le retard et assurer la reprise d'activité. Pas d'aumône superficielle et clivante, mais une véritable reconnaissance de notre implication et de notre conscience professionnelles remarquables.

Enfin, les restructurations en cours (Nouveau Réseau de Proximité, démétropolisation, transfert de missions de recouvrement en provenance des douanes) ne peuvent que fragiliser la DGFIP : elles doivent être annulées. **Les suppressions d'emplois doivent être stoppées.** La priorité doit être la stabilité : il ne doit pas y avoir de fusion/suppression de services. Les difficultés qui s'annoncent vont être importantes et concerneront l'ensemble de la DGFIP. Celle-ci ne peut être davantage fragilisée dans une période où elle sera au cœur de l'activité économique et du fonctionnement d'une action publique elle-même vitale à la société.